



Passeurs d'images Auvergne-Rhône-Alpes 2026

Cahier des charges



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le dispositif “Passeurs d’images”

Le dispositif national “Passeurs d’images”, coordonné par l’association nationale L’Archipel des lucioles, consiste à la mise en place, hors temps scolaire, de projets d’action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d’un environnement, de pratiques et d’une offre cinématographique et audiovisuelle. Il permet de proposer des parcours d’éducation aux images associant deux actions complémentaires : le «voir» et le «faire», la diffusion et la pratique.

www.archipel-lucioles.fr/le-dispositif-passeurs-dimages

Les enjeux

Ce dispositif propose d’expérimenter des espaces de pratiques, de créations et de rencontres entre des œuvres, des artistes du cinéma ou de l’audiovisuel et des jeunes. Il a notamment pour enjeux de développer l’esprit critique face aux images, de favoriser la mixité sociale et l’émergence d’une parole citoyenne, de susciter la curiosité et le goût pour le cinéma, d’encourager la créativité par la découverte artistique et la pratique de l’image.

Les publics

“Passeurs d’images” s’adresse en priorité aux habitants et aux habitantes des quartiers en politique de la ville et en zone de revitalisation rurale. Le cœur de cible de ce dispositif est les jeunes de moins de 25 ans. Une attention particulière sera portée aux projets manifestant une volonté de favoriser la mixité homme/femme, mais aussi sociale et intergénérationnelle, ainsi que les projets soulevant des enjeux d’insertion.

Sont donc visés en priorité les jeunes de moins de 25 ans dont l’accès à la pratique culturelle et/ou artistique est rendu difficile par une fragilisation géographique, sociale, économique, sanitaire ou juridique (sous protection judiciaire ou en insertion).

Le protocole d’accord interministériel originel est consultable au lien ci-dessous. Il est actuellement en cours de réécriture.

https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/guide/protocole-daccord-interministeriel-relatif-au-dispositif-passeurs-dimages_210091

Coordination en Auvergne-Rhône-Alpes

L'ACRIRA en tant que coordinateur régional "Passeurs d'images" et Sauve qui peut le court métrage sont référentes pour le suivi des dossiers, sur des critères géographiques. Aussi, vous déposerez votre dossier auprès de la coordination dont vous dépendez.

Départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie

Olivier Gouttenoire / Coordinateur Passeurs d'images ACRIRA / olivier.gouttenoire@acrira.org / 06 01 76 67 35

Départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme

Bertrand Rouchit / Coordinateur Passeurs d'images – codélégué général Sauve qui peut le Court métrage / b.rouchit@clermont-filmfest.org / 06 20 89 66 61

Ces interlocuteurs vous accompagnent dans l'élaboration de votre projet en s'appuyant sur des ressources, leur expertise, leur réseau de professionnels de l'image. Fédérant un collectif de praticiens et de praticiennes convaincus de leur responsabilité sociale, ces structures déploient des actions cinématographiques en direction de tous les publics, petits et grands. Elles travaillent en collaboration avec des acteurs sociaux, éducatifs et culturels, des artistes et des salles de cinéma impliqués sur le territoire, afin de promouvoir et mettre en œuvre des pratiques citoyennes de l'audiovisuel.

Dans ce cadre, la coordination régionale vous apporte :

- Un **accompagnement à la constitution de votre dossier** de candidature et au montage de projet.
- Une **aide à l'élaboration des contenus** des actions et des parcours d'éducation aux cinémas.
- Des **conseils et un accompagnement** dans la recherche d'intervenants professionnels.
- Un **suivi et un soutien** tout au long de l'année sur la mise en œuvre des projets.
- Des **journées de formation** sur des enjeux spécifiques de l'éducation aux images.
- Des **rencontres régionales** réunissant les jeunes et les professionnels de la région.
- Une **inscription dans un réseau** d'acteurs régionaux

Lire les images et construire des projets adaptés à un territoire spécifique

Il s'agit de proposer une offre artistique et culturelle différente de celle relayée habituellement par les médias et de privilégier, par exemple, la diffusion de films Art et Essai, de documentaires ou de films d'animation indépendants. C'est aussi aider le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo, etc.) dans son environnement personnel, grâce, notamment, à des ateliers de pratique artistique innovants.

Le choix de "Passeurs d'images" est de développer des actions «pour» et «avec» les publics, et d'être à l'écoute des attentes et des désirs des participants. Il s'agit de rester connecté à une réalité de terrain et de monter des projets réalisables et à la portée de tous.

Pourquoi monter un projet d'éducation aux images ?

S'inscrire dans un réseau en lien avec les acteurs du territoire

La construction d'un parcours d'éducation aux images permet de s'inscrire dans une logique de projets avec de nombreux partenaires, sur différentes thématiques et de proposer des rencontres avec des oeuvres et des artistes divers. Cela permet de faire le lien entre plusieurs volets d'actions sur un même territoire, de travailler sur le long terme tout en contribuant à la formation et à la qualification des partenaires relais sur le terrain. Cette approche favorise également l'implication des participants et apporte de la cohérence aux projets.

Apprendre en s'amusant

La dimension ludique d'un dispositif d'éducation aux images est primordiale. Monter un projet d'éducation aux images contribue à prendre du plaisir à s'exprimer et développer sensibilité et créativité artistiques, tout en s'engageant dans l'apprentissage d'un savoir.

Créer du lien social

Dans un environnement où les images sont un enjeu quotidien, mieux vivre ensemble, favoriser les échanges, la mixité sociale, les liens inter-générationnels, lutter contre les discriminations de toutes sortes (racisme, handicap, exclusion) sont une priorité. C'est autant un objectif qu'un effet des manifestations mises en place dans le cadre de "Passeurs d'images".

Qui peut présenter un projet d'éducation aux images ?

L'appel à projets vise à encourager les coopérations et la mutualisation de moyens entre différents acteurs ou actrices des champs artistique, culturel et social.

Sont éligibles :

- Les acteurs culturels : association, salle de cinéma, service culturel, centre culturel, festival ou médiathèque...
- Les structures d'accompagnement des publics (des champs sociaux et éducatifs) : maison de quartier, structure médico-sociale, centre de loisirs, espace jeunesse, MJC, fédération d'éducation populaire, association d'utilité sociale...
- Les collectivités territoriales.

Avec qui ?

La dimension artistique et culturelle du projet est déterminante et le projet doit associer des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel reconnus :

- Artiste ou collectif d'artistes ayant déjà réalisé des œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou multimédias et s'inscrivant ainsi dans une démarche et une actualité de création.
- Intervenant professionnel de l'image et du son : technicien lumière, ingénieur du son...
- Intervenant professionnel de l'éducation aux images.

Sur quels territoires ?

La priorité est donnée aux projets implantés dans :

- Les quartiers politiques de la ville : sig.ville.gouv.fr
- Les zones rurales : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/zonage-les-zones-de-revitalisation-rurale-zrr
- Les territoires signataires d'une Convention territoriale d'éducation artistique et culturel (CTEAC) ou engagés dans une démarche "Vers un projet culturel de territoire (VPCT)"

Des appels à projets spécifiques existent par ailleurs pour les projets dont les terrains d'actions sont les hôpitaux, les maisons de retraite, les foyers, les centres d'éducation pour mineurs, les accompagnements du handicap, de la dépendance, de l'insertion, de la migration...

Quel projet d'éducation aux images ?

“Passeurs d’images” rassemble ses publics autour d’actions territoriales qui privilégient la participation active des populations, l’articulation entre le “voir” et le “faire”, entre diffusion et pratique.

Le dispositif vise à proposer des actions de pratiques artistiques et/ou culturelles dans les domaines du cinéma (fiction, animation, documentaire, expérimental), de l’audiovisuel (télévision, clips...), de l’art vidéo (mapping, mashup...), du multimédia et du numérique (jeux vidéo, réalité virtuelle...) et du son (bande sonore, bruitage, doublage...). Les projets se déroulent sur le moyen ou le long terme avec des temps réguliers pour permettre un parcours et une action pédagogique approfondie.

Le volet “voir”

- Montrer différents objets audiovisuels pour ouvrir à diverses formes comme moyen d’expression : découvrir une démarche, un propos, un type de discours, une forme d’image.
- Prolonger l’expérience : revenir sur l’objet audiovisuel, interroger ses sensations de spectateur, questionner les intentions du réalisateur, analyser.
- Créer des liens entre différents films, auteurs, arts et ainsi accompagner le spectateur dans la formation d’une véritable culture cinématographique.

Le volet « voir » vise à appréhender une œuvre artistique, à envisager le travail qu’elle implique et de quelle démarche elle (et son auteur) procède. L’atelier peut également comporter des phases d’analyse d’images cinématographiques et télévisuelles, la diffusion de films sur différents supports, la découverte de créations multimédias d’art vidéo ou photographique.

Le volet “voir” : exemples de contenu d’actions

- Ateliers d’analyse filmique qui consiste à présenter le film à travers le scénario, le découpage, le montage, les enjeux et la portée du message ou encore son esthétique.
- Ateliers de programmation : expérience de visionnage et de sélection qui aboutit à une diffusion (notamment des courts métrages).
- Projection d’œuvres en salle de cinéma de préférence ou dans une structure culturelle (médiathèque, par exemple) en présence d’un intervenant professionnel de l’image.
- Séance en plein air
- Parcours en festival de cinéma pour découvrir des œuvres, rencontrer des professionnels, découvrir les coulisses d’un festival...

Le volet “faire”

Les participants se retrouvent dans un projet culturel, artistique et citoyen collaboratif, encadrés par un ou plusieurs professionnels de l'image, tout en se posant des questions liées aux images et aux narrations qu'elles véhiculent. Ces ateliers constituent des terrains créatifs d'échanges et de partages citoyens, favorisant l'expression des publics et de leur imaginaire, tout comme la consolidation du lien social.

À travers l'expérimentation, c'est-à-dire la réalisation d'un objet visuel ou audiovisuel :

- S'initier aux différents outils propres à cette forme d'expression : écriture, son, image, montage, etc.
- Découvrir “l'envers du décor” d'un film, d'une vidéo, et prendre conscience des enjeux et du travail requis.
- Expérimenter l'acte de création et laisser place à l'expression de chaque sensibilité.
- Œuvrer de manière collective, se rendre compte de l'importance du rôle de chacun.

Lors d'un atelier de pratique audiovisuelle, un intervenant artistique professionnel, ayant une pratique personnelle effective et reconnue, assure, en binôme avec l'animateur de l'activité, l'aspect pédagogique, culturel et artistique de l'action et fait le lien avec le visionnage d'œuvres cinématographiques.

Le volet “faire” : exemples de contenu d'actions

Atelier de pratique

Les ateliers rassemblent les publics sur un temps long à travers la réalisation d'un film de A à Z. Les participants sont accompagnés dans leur démarche par des professionnels de l'audiovisuel et du cinéma. Ces intervenants emmènent les participants vers des questionnements techniques et artistiques, tout en les accompagnant sur l'apprentissage de l'écriture audiovisuelle, des techniques de prise de vue et de son, du jeu d'acteur pour la fiction et du montage. Ces ateliers peuvent prendre la forme de stages de 5 ou 10 jours sur les vacances scolaires ou de séances hebdomadaires jalonnées sur plusieurs mois. L'implication d'un animateur, éducateur ou personne référente du groupe qui sera présente tout au long du projet est indispensable au bon déroulement de l'atelier et au bénéfice des jeunes. Ces ateliers sont également l'occasion d'organiser un temps de restitution pour les participants et leurs proches, par exemple en salle de cinéma.

Atelier de sensibilisation

Initiation à une technique ou à une thématique cinématographique (son, prise de vue réelle, effets spéciaux, écriture de scénario, création d'affiche, mapping, réalité virtuelle...). Ces ateliers permettent aux participants d'appréhender les bases de la technique audiovisuelle ou d'un métier du cinéma. Il s'agit d'un temps d'initiation s'étalant généralement d'une demi-journée à deux jours. Les thématiques peuvent être variées : le pré-cinéma, la sonorisation, le montage, un atelier tourné-monté, le plan-séquence, le film au téléphone portable...

Éligibilité

Les dossiers devront répondre à l'ensemble des attentes liées au dispositif : objectifs, intervenants professionnels, publics, territoire, partenariats mis en œuvre. Ils doivent associer au moins deux actions au sein d'un même territoire avec le même public en prenant soin d'articuler les volets «voir» et «faire».

Le projet doit proposer un budget cohérent et équilibré et faire part de la rémunération des intervenants. À titre informatif, selon les projets et les temps de préparation en amont (préparation des ateliers, rencontres entre les partenaires...), nous conseillons une rémunération des intervenants de l'ordre de 60€/heure. La mise à disposition du matériel technique de l'intervenant ou de l'intervenante doit également être prise en compte lors du calcul de sa prestation.

Le projet doit réunir d'autres partenaires financiers. Il peut éventuellement s'inscrire dans le cadre des politiques locales ou nationales (dispositifs pour la cohésion urbaine, l'égalité des chances, la prévention de la délinquance, l'accès à la culture en milieu fermé ou médico-social) et, à ce titre, s'appuyer sur toute sorte de partenariats et financeurs.

Comités de pilotage et de sélection des dossiers

Le comité de pilotage régional

Le comité de pilotage fixe le cadre et les orientations régionales du dispositif, en lien avec les orientations du comité national. Il procède au bilan et à l'évaluation des actions menées sur le territoire et valide les perspectives pour l'année qui suit. Il se réunit une fois par an, en début d'année civile.

Il est composé principalement de :

- La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le CNC
- La DREETS
- Les conseils départementaux et intercommunalités co-finançant les actions du dispositif
- L'association L'Archipel des lucioles, coordination nationale du dispositif
- L'ACRIRA en tant que coordinateur régional "Passeurs d'images" et Sauve qui peut le court métrage
- Ainsi que d'autres partenaires invités

Le comité de sélection

Un comité de sélection procède à l'expertise des dossiers déposés et à la validation ou non de leurs financements pour l'année suivante.

Il s'agit d'un comité plus restreint que le comité de pilotage, composé des partenaires financiers du dispositif et des coordinations.

Il se réunit une fois par an, en fin d'année civile, quelques semaines après la date limite de dépôt des candidatures.

Ce comité portera une attention particulière aux dossiers :

- Inscrits dans un projet de territoire (plusieurs partenaires opérationnels).
- Dont le projet s'associe à une structure de diffusion (salle de cinéma, bibliothèque/médiathèque, lieu de spectacles, acteurs culturels...).
- Portant une vigilance à la fidélisation du groupe de jeunes suivi.
- Avec une articulation avec d'autres dispositifs (jeunes ambassadeurs du cinéma et le Réseau Médiation Cinéma par exemple...)
- Proposant des ateliers inscrits dans une logique de parcours : penser le projet dans la durée en proposant des actions qui associent à la fois le "voir" et le "faire", associer des actions pratiques à des découvertes de films notamment en salle de cinéma.
- Associant d'autres financeurs. Des financements sont à rechercher par le porteur de projet auprès d'organismes publics et privés : villes, communautés de commune, caisse d'allocations familiales, contrats de villes et contrats de ruralité, ANCT, mécénat... Les projets déjà financés dans le cadre d'autres appels à projets spécifiques de la DRAC, la Région et/ou de Conseils départementaux ne peuvent prétendre à un financement "Passeurs d'images" pour ces mêmes actions.
- Proposant des ateliers gratuits.

Engagements (porteurs de projets et coordination)

Si le projet est retenu, le porteur de projet s'engage à :

- Informer la coordination de ses dates d'atelier afin que celle-ci puisse communiquer sur les ateliers et éventuellement venir les visiter.
- Céder à la coordination régionale du dispositif gratuitement tous les droits de diffusion des films réalisés dans le cadre des ateliers à des fins pédagogiques et éducatives, dans un cadre non commercial.
- Respecter la charte de communication "Passeurs d'images" et citer les partenaires qui soutiennent le dispositif dans les communications et les travaux d'atelier avec la mention "projet réalisé avec le soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes".
- Utiliser la charte graphique "Passeurs d'images" lors de la promotion du projet et au générique des films d'ateliers (à cet effet la coordination "Passeurs d'images" fournit les éléments nécessaires).
- Participer, dans la mesure du possible, aux journées de bilan, de formations et de rencontres mises en œuvre par la coordination régionale, en particulier Les Rencontres régionales "Passeurs d'images" pour valorisation des films réalisés par les jeunes.
- Remplir un formulaire bilan qualitatif et quantitatif à l'issue des actions sur sollicitation de la coordination régionale.
- Fournir un bilan personnalisé du projet.
- Envoyer des liens de téléchargements ou les fichiers des films réalisés.

La coordination s'engage à :

- Accompagner le projet grâce à son expertise dans le domaine de l'image, qu'il s'agisse de la conception du projet ou du choix de l'artiste intervenant.
- Mettre en contact les porteurs de projets avec des partenaires privilégiés.
- Valoriser l'atelier tout au long de son processus en relayant régulièrement sa communication.
- Mettre à la disposition du porteur de projet du matériel empruntable (sous réserve de disponibilité).

L'ACRIRA et Sauve qui peut le court métrage étant structures ressources dans le domaine de l'éducation aux images, elles sont dotées de ressources pédagogiques et de matériel empruntables gratuitement par les structures afin d'accompagner et d'enrichir les projets. N'hésitez pas à les contacter.

Documents

Les éléments attendus sont :

- Le budget prévisionnel dûment complété (Word ou PDF).
- L'appel à projet 2026 dûment rempli
- Le bilan et le budget réalisé Passeurs d'images 2025 si le candidat a été soutenu précédemment

Une présentation du projet et/ou des structures partenaires peut être jointe au dossier pour compléter la note d'intention. L'appel à projets est à envoyer dans les délais à la coordination régionale en format PDF.

Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas traité.

Outils, ressources

- L'**ACRIRA** et ses propositions d'outils d'éducation à l'image :
<https://acrira.org/outils-d-education-a-l-image>
- **Sauve qui peut le court métrage** :
<https://www.citeducourt.org/dispositifs/passeurs-dimages/>
- **L'Archipel des lucioles**, plateforme collaborative d'éducation aux images :
www.passeursdimages.fr
- **Le Fil des images**, la publication des pôles régionaux d'éducation et de formation aux images : www.lefildesimages.fr
- **Le Kinéscope**, la plateforme pédagogique de l'Agence du court métrage :
www.lekinetoscope.fr
- **Mèche courte**, des courts métrages soutenus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.mechecourte.org>
- **Surlimage**, sites ressources pour l'éducation à l'image et aux médias :
www.surlimage.info/ressources/education.html

Contacts

Départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie :

Olivier Gouttenoire / Coordinateur Passeurs d'images ACRIRA / olivier.gouttenoire@acrira.org / 06 01 76 67 35

Départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme :

Bertrand Rouchit / Coordinateur Passeurs d'images – codélégué général Sauve qui peut le Court métrage / b.rouchit@clermont-filmfest.org / 06 20 89 66 61

Financé par :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Coordonné par :



LE COURT FESTIVAL
INTERNATIONAL
DU COURT MÉTRAGE
CLERMONT-FERRAND

Partenaires nationaux :



agence nationale
de la cohésion
des territoires

